

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

4 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-12-200 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2017-12-201 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Considérant que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal deux jours avant la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017;

ADOPTÉE

2017-12-202 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 14 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 14 novembre au 4 décembre 2017, pour un montant de 14 007.48 \$ et numérotés consécutivement de 2985 à 2995 pour les chèques de payes et de 4257 à 4274 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2017-12-203 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR DIFFUSION DES MESSAGES RADIO POUR 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 230 \$ incluant les taxes pour la diffusion des messages radio sur les ondes de CHRM et CHOI pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2017-12-204 AUTORISATION DE PAIEMENT HEURES DE VACANCES NON UTILISÉES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des heures de vacances non utilisées de la directrice générale et secrétaire-trésorière au 31 décembre 2017 afin de ne pas accumuler trop heures avec les heures à venir pour 2018.

ADOPTÉE

2017-12-205 CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RECYCLABLES ET TRAITEMENT ANNÉE 2018

Considérant que la soumission est en bas de 25 000 \$ et que la municipalité peut procéder de gré à gré;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TEMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir une demande de soumission concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles, recyclables et traitement pour l'année 2018 auprès de la compagnie suivante :

- 1) **Groupe Bouffard de Matane;**

De prévoir l'ouverture de la soumission le 11 décembre 2017 à 11 heures au bureau municipal.

ADOPTÉE

2017-12-206 APPROUVANT L'AMENDEMENT DU RAPPORT POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

Considérant que Monsieur Marc Lussier, ingénieur du service de génie de la MRC de La Matanie a terminé le rapport suite à l'inspection caméra des conduites;

Considérant que ledit plan amendé a été finalisé selon les recommandations du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire en date du 8 novembre 2017;

Considérant que le Conseil en a pris connaissance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches a pris connaissance et approuve l'amendement du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

ADOPTÉE

2017-12-207 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER 2018 DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront le **lundi** à la salle du Club des 50 ans et Plus, au **159, rue Mgr Ross** à Grosses-Roches et qui débiteront à **19 h 30** :

• 8 janvier	• 5 février
• 5 mars	• 9 avril
• 7 mai	• 4 juin
• 9 juillet	• 13 août
• 10 septembre	• 1 ^{er} octobre
• 5 novembre	• 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2017-12-208 FORMATION URBANISME 101

Considérant que monsieur Félix Mathieu-Bégin, urbaniste à la MRC de La Matanie, propose aux élus et aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de donner une petite formation afin d'initier les nouveaux élus et nouveaux membres du CCU aux rouages de l'aménagement du territoire ;

Considérant que cette formation est intéressante autant pour les nouveaux que les anciens élus et les membres du CCU;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal informe la MRC de La Matanie de l'intérêt de la municipalité pour cette formation.

ADOPTÉE

**2017-12-209 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-11-198 ET
AUTORISATION DE DÉLAI SUR LE LOT 4364072
APPARTENANT À M. GILLES NOËL**

Considérant que sa demande de délai avait été faite pour des infractions commises sur le lot 5 490 107 et que celui-ci ne lui appartient pas et qu'il en revient au propriétaire concerné pour demander un délai;

Considérant que monsieur Gilles Noël a fait une erreur dans sa demande de délai pour régulariser l'avis d'infraction concernant des installations non conformes sur son lot # 4 364 072 et portant le matricule 3324-87-8878;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal informe monsieur Gilles Noël que la résolution 2017-11-198 est annulée et que ledit Conseil lui accorde seulement le délai allant au 30 juin 2018 pour régulariser les infractions sur son lot portant le # 4 364 072 matricule 3324-87-8878.

QUE monsieur Gilles Noël devra faire parvenir une lettre s'engageant à enlever les roulettes de villégiature à des fins d'habitation saisonnière sur le terrain qui ne répond pas aux normes de lotissement, à enlever la galerie qui a été faite sans permis, à enlever la remise qui a été installée sans permis, démolir le socle sur lequel la remise est installée ainsi que toutes les autres habitations qu'il a faites sans permis.

QU'aucun autre délai ne sera accordé et la municipalité prendra les moyens légaux requis pour l'application de sa réglementation municipale si les infractions n'ont pas été régularisées au 30 juin 2018.

ADOPTÉE

2017-12-210 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER – BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE – BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement du terrain des bassins et la clôture, le stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer, l'entrée de la borne sèche à l'est du village et les bornes-fontaines pour l'hiver 2017-2018.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Bornes-fontaines dans le village : à l'heure 65\$/heure
Borne sèche à l'est du village : 300 \$
Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 200 \$
Terrain des bassins et clôture : 300 \$

ADOPTÉE

2017-12-211 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018.

ADOPTÉE

2017-12-212 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES MONTS POUR DÉNEIGER ROUTE SAINT-THOMAS

Considérant que la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 151 interdisant de déneiger les routes secondaires à moins d'avoir une autorisation de la municipalité;

Considérant que la Société d'exploitation des Ressources des Monts demande à la municipalité la permission de déneiger la route Saint-Thomas en décembre 2017 et en février 2018 pour sortir le bois;

Considérant que la municipalité ne tient pas à ce que ladite route soit déneigée afin d'éviter la surveillance à savoir si la route est bien déneigée selon les normes pour le déneigement des routes accessibles aux publics afin de s'assurer qu'il n'arrive pas d'accident et être ainsi poursuivi s'il y avait lieu même si la compagnie fournit une assurance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le Conseil municipal avise ladite Société que la demande de déneigement de la route Saint-Thomas est refusée.

ADOPTÉE

**2017-12-213 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT DON
POUR LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement au montant de 150 \$ pour la fête de Noël des enfants de la part du Comité organisateur de la fête. Le chèque sera fait au nom de madame Stéphanie Prévereau responsable du Comité.

ADOPTÉE

Note : Petite salle du garage municipal : Le Conseil autorise la directrice générale à remettre une clé du garage municipal à madame Stéphanie Prévereau, responsable du Comité de parents afin de permettre de faire leur réunion et des petites activités dans ladite salle.

**2017-12-214 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT DON
POUR LA GUIGNOLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement au montant de 150 \$ pour la Guignolée organisée par Les Chevaliers de Colomb de Les Méchins afin de permettre aux familles de Grosses-Roches de vivre la période des Fêtes dans la dignité.

ADOPTÉE

**2017-12-215 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – VOLET
LOCAL – MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES
DÉPENSES POUR 2017 ET PLANIFICATION 2018**

Considérant que la municipalité avait réservé une somme de 2 400 \$ pour la réalisation de signalisation et que les travaux n'ont pas eu lieu;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal modifie la répartition pour affecter le 2 400 \$ pour payer la quote-part à la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'intervenante en Loisirs pour l'année 2017-2018.

QUE ledit Conseil réserve une somme de 1 736 \$ sur la prochaine enveloppe du Fonds de développement des territoires – volet local 2018 pour payer le solde de la dépense pour l'intervenante en Loisirs qui représente du 1^{er} septembre 2017 au 30 août 2018.

ADOPTÉE

2017-12-216 FERMETURE DU DOSSIER DE POURSUITE CONTRE EXCAVATION E SIMARD POUR ENTREPOSAGE ILLÉGAL

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal informe Maître Jean-Pierre Chamberland, avocat représentant la municipalité dans la cause avec Excavation E Simard concernant l'entreposage illégal sur la propriété sise au 101, Route 132 Est à Grosses-Roches de fermer le dossier.

ADOPTÉE

Note : Visite des installations de la municipalité : Le conseiller monsieur Serge Leblanc propose que la directrice générale organise une visite des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour les élus. Le Conseil accepte.

2017-12-218 REMERCIEMENT AUX MEMBRES DE L'ANCIEN CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement les membres de l'ancien conseil municipal, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte ainsi que messieurs Jean-Guy Ouellet, Jean-Yves St-Louis et André Morin pour leur engagement et leur contribution importante au développement de notre municipalité durant leur mandat.

QUE le Conseil municipal leur souhaite de belles réussites dans leurs futurs projets.

ADOPTÉE

2017-12-219 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h 10.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

La mairesse,

Linda Imbeault

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **4 décembre 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Victoire Marin
Mairesse